V. REALISATION DE LA STRATÉGIE

5.1 Plan d'action

Pour matérialiser les différentes visions des principaux axes stratégiques exposées dans les chapitres précédents, un plan d'action a été élaboré dans un processus participatif par les représentants de tous les acteurs présents à l'atelier national de validation de cette stratégie. Ce plan d'action a été conçu et proposé en vue de servir de pilier pour la relance opérationnelle de la production et de la commercialisation de la gomme arabique. Il doit déboucher rapidement sur un engagement de la part de tous les partenaires pour conduire à court et moyen termes aux changements fondamentaux et répondre efficacement à toutes les attentes.

5.1.1 Objectif fondamental

L'objectif fondamental de ce plan ambitieux mais réaliste, est d'arriver à une gestion économiquement et écologiquement saine des peuplements de gommiers du pays de manière à assurer une production soutenue de la gomme en vue de lutter efficacement contre la pauvreté grandissante des populations contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations des zones de production et à l'amélioration de la balance des paiements du Niger par l'accroissement des exportations de la gomme arabique.

Le plan d'action définit les résultats clés quantifiables pour les années 2004 et 2008 relatifs aux activités prioritaires ainsi que les partenaires clés pour la mise en œuvre. En plus, il contient une brève description des risques, qui pourraient empêcher d'atteindre les résultats prévus.

5.1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques poursuivis par ce plan sont entre autres de:

- aménager et gérer le patrimoine de gommiers au niveau national;
- rationaliser la filière commerciale de la gomme pour qu'elle puisse significativement contribuer à l'épanouissement de l'économie nationale;
- améliorer la diffusion des techniques et des technologies de production de la gomme;
- informer et développer les capacités du secteur privé dans la gestion de cette filière;

- diversifier si possible la production des autres types de gomme;
- développer le partenariat et renforcer l'intégration du Niger dans l'échiquier international des pays producteurs et exportateurs de la gomme.

5.1.3 Conditions de succès

La mise en œuvre effective de cette stratégie pourrait être sujette à un certain nombre de risques qui peuvent être regroupés en quatre grandes catégories. Il s'agit de:

- · Risques liés au contexte physique et humain
 - connaissance insuffisante des ressources en gommiers;
 - multiplicité des acteurs et donc de points de vue difficiles à concilier;
 - baisse ou non disponibilité de la gomme du fait de certains aléas climatiques.
- · Risques liés au contexte social et politique
 - soulèvements sociaux avec l'octroi des concessions ouvertes à tout le monde;
 - émergence de certains leaders s'accaparant de la propriété coutumière des terres et des gommeraies;
 - · insuffisance de concertation;
 - · non adhésion des acteurs au processus;
 - suppression de l'action des commerçants usuriers dans le préfinancement;
 - obligations liées au respect des structures agréées d'achat et de vente de la gomme à l'échelle locale;
 - refus de prendre des mesures d'ordre fiscal, législatif, réglementaire, organisant la gestion et la commercialisation de la gomme surtout si elles sont à caractère impopulaire;
 - instabilité des institutions chargées de la mise en œuvre et de suivi de la stratégie;
 - · manque de financement.
- · Risques d'ordre technique
 - refus d'adopter les innovations techniques et technologiques par les producteurs;
 - mise en œuvre à grande échelle de méthodologies et de techniques relativement nouvelles.
- · Risques d'ordre économique
 - détérioration des cours de la gomme et chute de la demande au plan mondial;

- manquement dans l'octroi des subventions et autres facilités aux acteurs de la filière;
- récession économique et non financement des actions prioritaires retenues.

5.2 Instruments de la mise en œuvre de la stratégie

La stratégie peut être réalisée par l'intégration des activités prioritaires relatives aux trois axes stratégiques dans des projets et programmes déjà existants ou par la création des nouveaux projets et programmes. Un instrument clé pour la mise en œuvre de la stratégie sera la « cellule gomme », l'unité de coordination et d'animation de la filière gomme.

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie devraient inclure:

- le suivi de l'exécution des actions prioritaires de la stratégie;
- le suivi de l'exécution des activités des projets retenus; et
- l'analyse de politiques et évaluations d'impacts de la stratégie.

Enfin, un certain nombre de mesures incitatives doivent être adoptées dès l'adoption de cette stratégie. Il s'agit notamment de: (i) la mise en place d'un système de prix incitatif aux producteurs (collecteurs) pour faciliter la mobilisation et la collecte de toute la gomme produite; (ii) la mise en place d'une fiscalité différentielle selon les transactions et les paliers concernés; (iii) la rétrocession d'une partie des recettes fiscales pour servir au développement villageois; (iv) les conditions douces pour les taux d'intérêts dans la récupération des fonds de soudure; (v) la subvention de certains équipements indispensables au développement de la filière.

5.2.1 Cellule gomme

La « cellule gomme » proposée sera composée des cadres des différents ministères impliqués dans la mise en œuvre de cette stratégie, notamment le ministère de l'environnement en collaboration avec les ministères du commerce, des finances, du développement rural, du transport, des ressources animales, etc. et bien d'autres institutions impliquées dans la question comme certains projets de développement. En outre la mise à disposition d'un personnel d'appui est aussi

nécessaire et la structure dotée d'une autonomie financière.

Cette cellule de coordination sera mise en place à tous les niveaux avec la direction de l'environnement et ses services déconcentrés comme points focaux.

La cellule centrale aura pour tâches:

- la définition d'une méthodologie et des outils de suivi/évaluation de la stratégie;
- le développement des indicateurs appropriés dans l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie;
- la détermination de la périodicité du suivi;
- la détermination de la nature des informations à collecter entre les différents niveaux et leur mode de transmission;
- le suivi des impacts (environnementaux, sociaux et économiques) de la mise en œuvre de la stratégie;
- le suivi institutionnel et juridique de la mise en œuvre:
- le suivi des moyens financiers, humains et matériels mis à la disposition de la cellule pour la réalisation des activités et le suivi des résultats acquis.

5.2.2 Programmes gomme

La mise en œuvre de la présente stratégie passe par le financement de certaines actions prioritaires identifiées et consignées dans les dossiers de projets ci-après regroupés en grands programmes ci-dessous identifiés.

Programme d'appui au renforcement des capacités des services d'encadrement des producteurs de la gomme arabique

Les ressources humaines, matériels et logistiques des services de l'environnement et autres chargés de l'encadrement des producteurs sont actuellement dans un état de délabrement avancé ne les permettant pas de mener à bien leur mission et de répondre promptement à toutes les attentes et sollicitations de la part des producteurs dans la mise en œuvre de la présente stratégie. En effet, le personnel est essentiellement d'une formation générale et de nombreux domaines de spécialisation indispensables à la mise en œuvre de ce plan d'action prioritaire ne sont pas du tout couverts. Il est donc plus qu'impératif qu'un programme d'appui visant à renforcer la logistique et à former des cadres dans les divers domaines de

spécialisation en matière de gomme arabique soit élaboré et financé afin de leur permettre de faire face aux exigences de leur noble mission.

Programme d'aménagement et de gestion des formations gommières naturelles et artificielles

Dans ce cadre, la stratégie consistera principalement à mettre en œuvre un programme spécifique d'aménagement de toutes les gommeraies du pays naturelles et artificielles. Une meilleure gestion de l'ensemble des formations de gommiers est somme toute le préalable et l'assise même pour la relance de la production et de la commercialisation de la gomme. Un objectif d'aménagement et de gestion de 200 000 hectares a été fixé à l'horizon 2012.

Programme d'appui au reboisement communautaire pour la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté en milieu rural

Dans le cadre de l'intensification de la production de la gomme arabique par la mise en place ciblée de techniques de saignée sur *Acacia senegal*, un programme de reboisement de masse en vue de la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté a été proposé. Il vise entre autres:

 le développement des gommeraies artificielles à Acacia senegal sous jachère arborée, en particulier dans le cadre de la rétrocession de massifs forestiers classés ou protégés en voie de dégradation, ou l'octroi des concessions aux

- populations riveraines ou des privés des domaines de l'Etat dégradés en vue de leur restauration;
- la récupération de tous les espaces récupérables en vue de leur restauration et leur en mise en valeur par la conduite des plantations à base des espèces gommières fixatrices d'azote atmosphérique;
- l'intensification de la production de la gomme arabique par la généralisation de la saignée et la création des infrastructures socio-économiques (comptoirs de gomme, puits et forages, etc.) et d'écoulement du produit (pistes rurales).

Programme d'appui au développement du secteur privé de la filière gomme arabique

Ce programme vise l'essentiellement à appuyer et promouvoir le développement du secteur privé nigérien afin de favoriser le financement de la filière gomme arabique. Il se propose:

- la facilitation de l'accès aux crédits bancaires ou la subvention des actions de production/ commercialisation de la gomme arabique;
- la création et le financement des comptoirs d'achat ou points de vente de la gomme arabique;
- la création et le financement des centres de tri et d'emballage de la gomme;
- l'ouverture de ligne de crédits pour le financement des campagnes de production de la gomme;
- l'octroi des concessions de gestion des gommeraies.